

Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes, 2009

BP-59SF

Confidentiel une fois rempli

Veuillez en faire une copie pour vos dossiers

If you prefer this questionnaire in English, please check ☐

Sans frais: 1(866) 765-8143
Télécopieur: 1(613) 951-9031
Courriel: bdp.enquetes@statcan.gc.ca



En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Directives		
Autorité:	Cette enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.	
Confidentialité:	Les données recueillies en vertu de la Loi sont traitées de façon confidentielle et sont expressément exclues des dispositions relatives à la divulgation que renferme la Loi sur l'accès à l'information.	
Utilisation des données:	Les données recueillies servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada. De tels états aident le gouvernement du Canada à établir les politiques monétaires et celles de taux de change. Les autres utilisations comprennent les négociations sur le commerce international, la planification des entreprises, la commercialisation et la recherche.	
Période observée:	Les données fournies doivent s'appliquer à l'année civile se terminant le 31 décembre 2009. Lorsqu'il est impossible de remplir le questionnaire sur la base de l'année civile, veuillez utiliser l'année d'exercice la plus proche du 31 décembre 2009 et inscrire ci-dessous la fin de la période.	
Retour de ce questionnaire:	Le questionnaire doit être rempli pour chaque filiale étrangère (tel que déclaré au questionnaire BP-59F) qui a des filiales ou des sociétés associées dans d'autres pays. La déclaration dûment remplie doit être envoyée avec les notes explicatives et les états financiers (bilan, état des résultats, état de l'évolution de la situation financière et état des bénéfices non répartis) de chaque filiale ou société associée étrangère au deuxième degré dans un délai de quatre semaines à Statistique Canada, Division de la balance des paiements, 100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, téléphonez à frais virés au 1(613) 951-1876 .	
Entité déclarante étrangère:	Ce questionnaire doit porter sur les investissements dans les filiales et sociétés associées étrangères d'une filiale étrangère au premier degré. Les données recueillies complètent celles fournies sur le questionnaire BP-59F "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes" et fournissent la ventilation des investissements des filiales étrangères dans d'autres pays étrangers .	
Détails de l'investissement direct dans les sociétés étrangères au deuxième degré:	Tous les investissements dans des filiales et sociétés associées étrangères au deuxième degré (appartenant ou détenues par la filiale étrangère au premier degré) qui se trouvent dans les autres pays étrangers doivent être déclarés ici. Les types d'investissement qui doivent être indiqués pour chacune de ces entités, sont définis à la dernière page de ce questionnaire. Une filiale étrangère au premier degré est une compagnie constituée à l'étranger dans laquelle l'entité déclarante canadienne possède une majorité d'actions donnant le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration. Une filiale étrangère au deuxième degré est une compagnie constituée à l'étranger dont une filiale étrangère au premier degré possède la majorité des actions donnant le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration. Une société associée étrangère au deuxième degré est une compagnie constituée à l'étranger dont la filiale étrangère au premier degré possède au moins 10% des droits de vote. Les entreprises extra-nationales (EEN) sont des entreprises constituées au Canada mais dont les actifs (à l'exception des titres et de l'encaisse) et les activités commerciales sont entièrement localisés à l'extérieur du Canada. Les EEN doivent être considérées comme des filiales étrangères au premier degré. Sauf pour la colonne 14, tous les montants doivent être déclarés tels qu'ils figurent dans les états financiers des sociétés étrangères au deuxième degré. Les montants des colonnes 1 à 9 inclusivement doivent être convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de leur exercice fiscal. Veuillez inscrire ce taux de change dans la colonne appropriée. Pour ce qui est des sommes portées aux colonnes 10 à 12 inclusivement, elles doivent être converties au taux de change <i>moyen</i> pour l'exercice financier concerné. La colonne 14 doit être rapportée à la valeur comptable figurant à partir des états financiers de la filiale étrangère au premier degré. Cette valeur sera différente de celle de la colonne 6 (valeur comptable) si l'investissement est rapporté selon la méthode de la valeur d'acquisition.	
Code de pays:	Veuillez utiliser la liste des codes ci-jointe pour identifier le pays où se trouvent les filiales et les sociétés associées au deuxième degré. Si un pays n'est pas identifié sur la liste des codes, veuillez écrire le nom au complet. Cette valeur sera différente de celle de la colonne 6 (valeur comptable) si l'investissement est rapporté selon la méthode de la valeur d'acquisition.	
Code industriel:	Veuillez indiquer la principale activité industrielle de chaque filiale, société associée au deuxième degré, dans la colonne approprié de ce questionnaire et de l'annexe, en consultant la liste de codes à la page 5.	
0		
Fin de la période observée (mois/année) :	mm	aa



CLASSIFICATION DES INDUSTRIES		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse		
111	Cultures agricoles	
112	Élevage	
113	Foresterie et exploitation forestière	
114	Pêche, chasse et piégeage	
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz		
211	Extraction de pétrole et de gaz	
212	Extraction minière, sauf l'extraction de pétrole et de gaz	
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	
Services Publics		
2211	Production, transport et distribution d'électricité	
2212	Distribution de gaz naturel	
2213	Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres	
23	Construction	
Fabrication		
311	Fabrication d'aliments	
3121	Fabrication de boissons	
3122	Fabrication du tabac	
313	Usines de textiles	
314	Usines de produits textiles	
315	Fabrication de vêtements	
316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	
321	Fabrication de produits en bois	
322	Fabrication du papier	
323	Impression et activités connexes de soutien	
324	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	
325	Fabrication de produits chimiques	
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	
331	Première transformation des métaux	
332	Fabrication de produits métalliques	
3331	Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière	
3332	Fabrication de machines industrielles	
3333	Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services	
3334	Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale	
3335	Fabrication de machines-outils pour le travail du métal	
3336	Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance	
3339	Fabrication d'autres machines d'usage général	
3341	Fabrication de matériel informatique et périphérique	
3342	Fabrication de matériel de communication	
3343	Fabrication de matériel audio et vidéo	
3344	Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques	
3345	Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux	
3346	Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques	
3351	Fabrication de matériel électrique d'éclairage	
3352	Fabrication d'appareils ménagers	
3353	Fabrication de matériel électrique	
3359	Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques	
3361	Fabrication de véhicules automobiles	
3362	Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles	
3363	Fabrication de pièces pour véhicules automobiles	
3364	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces	
3365	Fabrication de matériel ferroviaire roulant	
3366	Construction de navires et d'embarcations	
3369	Fabrication d'autres types de matériel de transport	
337	Fabrication de meubles et de produits connexes	
339	Activités diverses de fabrication	
Commerce de gros		
411	Grossistes - distributeurs de produits agricoles	
412	Grossistes - distributeurs de produits pétroliers	
413	Grossistes - distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	
414	Grossistes - distributeurs d'articles personnels et ménagers	
415	Grossistes - distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces	
416	Grossistes - distributeurs de matériaux et fournitures de construction	
417	Grossistes - distributeurs de machines, de matériel et de fournitures	
418	Grossistes - distributeurs de produits divers	
419	Agents et courtiers du commerce de gros	
Commerce de détail		
441	Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces	
442	Magasins de meubles et d'accessoires de maison	
443	Magasins d'appareils électroniques et ménagers	
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	
445	Magasins d'alimentation	
446	Magasins de produits de santé et de soins personnels	
447	Stations-service	
448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	
45	Magasins de fournitures de tout genre et magasins de détail divers	
Transport et entreposage		
481	Transport aérien	
482	Transport ferroviaire	
483	Transport par eau	
484	Transport par camion	
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	
486	Transport par pipeline	
487	Transport de tourisme et d'agrément	
488	Activités de soutien au transport	
49	Messageries et services de messagers, Entreposage	
Industrie de l'information et industrie culturelle		
5111	Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires	
5112	Éditeurs de logiciels	
5121	Industries du film et de vidéo	
5122	Industries de l'enregistrement sonore	
5151	Radiodiffusion et télédiffusion	
5152	Télévision payante et spécialisée	
5161	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet	
5171	Télécommunications par fil	
5172	Télécommunications sans fil (sauf par satellite)	
5173	Revendeurs de services de télécommunications	
5174	Télécommunications par satellite	
5175	Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision	
5179	Autres services de télécommunications	
5181	Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche	
5182	Traitement de données, hébergement de données et services connexes	
5191	Autres services d'information	
Finance et assurances		
5211	Autorités monétaires - banque centrale	
5221	Intermédiation financière par le biais de dépôts	
5222	Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts	
5223	Activités liées à l'intermédiation financière	
5231	Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises	
5232	Bourses de valeurs mobilières et de marchandises	
5239	Autres activités d'investissement financier	
5241	Sociétés d'assurance	
5242	Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance	
5261	Caisses de retraite	
5269	Autres fonds et instruments financiers	
53	Services immobiliers et services de location et de location à bail	
Services professionnels, scientifiques et techniques		
5411	Services juridiques	
5412	Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	
5413	Architecture, génie et services connexes	
5414	Services spécialisés de design	
5415	Conception de systèmes informatiques et services connexes	
5416	Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	
5417	Services de recherche et de développement scientifiques	
5418	Publicité et services connexes	
5419	Autres services professionnels, scientifiques et techniques	
551	Gestion de sociétés et d'entreprises	
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	
61	Services d'enseignement	
62	Soins de santé et assistance sociale	
71	Arts, spectacles et loisirs	
72	Hébergement et services de restauration	
81	Autres services, sauf les administrations publiques	
91	Administrations publiques	

Définitions

colonnes 1-7:	À partir du bilan des filiales ou sociétés associées étrangères au deuxième degré veuillez indiquer seulement la valeur détenue par la filiale étrangère au premier degré.
colonnes 1-4:	Actions ordinaires, actions privilégiées, bénéfices non répartis et surplus d'apport - tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères.
colonne 5:	Dette nette à long terme entre sociétés , tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, comprend les obligations, les billets, les hypothèques, les avances accumulées et toutes les autres formes de dettes qui doivent rester en cours pendant un an ou plus. Les avances nettes des filiales ou sociétés associées étrangères à l'entité déclarante au premier degré doivent être inscrites comme des chiffres négatifs (entre parenthèses).
colonne 6:	Valeur comptable des investissements à long terme doit être égale au total des colonnes 1 à 5.
colonne 7:	Dette nette à court terme entre sociétés , tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, comprend la dette qui doit rester en cours pendant moins d'un an. Les avances nettes des filiales ou sociétés associées au deuxième degré, à la filiale étrangère au premier degré étrangères à l'entité déclarante doivent figurer comme des chiffres négatifs (entre parenthèses).
colonnes 8-13:	Veuillez indiquer la valeur totale de chacun des éléments, tel qu'indiqué dans les livres des entités étrangères.
colonne 8:	Total du passif à long terme et de l'avoir , tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, représente le total de toutes les dettes à long terme et de l'avoir des entités étrangères appartenant à tous les créanciers et actionnaires. Les comptes entre entités étrangères doivent être retranchés afin d'éviter les doubles emplois.
colonne 9:	Actifs totaux tel qu'indiqué au bilan des entités étrangères.
colonne 10:	Bénéfices (pertes) nets , tel qu'indiqué dans l'état des revenus et dépenses des entités étrangères, représentent les bénéfices nets après impôts. Prière d'exclure les gains et pertes extraordinaires.
colonne 11:	Dividendes , tel qu'indiqué dans l'état des bénéfices non répartis des entités étrangères, représentent tous les dividendes déclarés.
colonnes 12-13:	Ventes ou revenus bruts d'exploitation: Ventes de biens et services (nettes de retours, provisions, taxes de ventes et d'accise) ou revenu brut d'exploitation tel qu'inscrit dans l'État des résultats des entités à l'étranger. Exclure les revenus de placements, les gains et pertes réalisés et non réalisés. <i>Note spéciale:</i> Banques: Le revenu brut d'exploitation comprend les recettes nettes d'intérêts (intérêts reçus moins intérêts payés sur les dépôts, prêts et valeurs mobilières) plus les autres revenus d'exploitation, tels que les frais, commissions et autres items semblables inscrits dans l'État des résultats des entités à l'étranger. Exclure les revenus de placements autres que les revenus d'exploitation et les gains et pertes non réalisés. Compagnies d'assurance: Les ventes de service comprennent les primes gagnées, les provisions pour rentes payées d'avance et les revenus semblables tels qu'inscrits dans l'État des résultats des entités à l'étranger. Veuillez aussi inclure les revenus de placements à partir des réserves techniques. Exclure les revenus de placements autres que les revenus d'exploitation et les gains et pertes non réalisés. Sociétés de portefeuille: Le revenu total tel qu'inscrit dans l'État des résultats des entités à l'étranger. Pour ce qualifier comme société de portefeuille, l'avoir propre de la société dans le revenu net des sociétés affiliées qu'elle détient, doit représenter la <u>majorité</u> de son revenu total et "de façon générale" doit avoir une portion importante (au moins 50%) de ses actifs totaux, investis dans les sociétés affiliées qu'elle détient. Veuillez consulter la liste de classification des industries à la page 5 pour déterminer l'activité de biens et services.
colonne 14:	À partir des états financiers de la filiale étrangère au premier degré , la valeur comptable des investissements à long terme est définie comme la valeur des investissements dans les filiales ou sociétés étrangères au deuxième degré.

Remarques :

Date	Téléphone :	Nom et fonction du responsable	Signature
	Télécopieur :		
	Courriel :		

[illegible]

* Inclure seulement la dette entre l'entité étrangère au premier degré et l'entité étrangère au deuxième degré.

